



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chine

Question écrite n° 59942

Texte de la question

M. Philippe Vuilque appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la condamnation à mort de Tenzin Delek Rinpoché en Chine. Tenzin Delek Rinpoché est un moine tibétain qui a été condamné à mort par la justice chinoise pour actes de terrorisme. Tenzin Delek Rinpoché a toujours nié les faits dont il est accusé et n'a pu bénéficier de la défense d'un avocat lors de son procès au mépris des plus élémentaires droits de l'homme. L'exécution, prévue initialement le 7 avril 2004, a été reportée au 3 décembre 2004 grâce à la pression internationale et aux campagnes de soutien menées en sa faveur. Il lui demande d'intervenir auprès des autorités chinoises afin que l'exécution de Tenzin Delek Rinpoché soit définitivement annulée et qu'il puisse bénéficier d'un procès juste et équitable.

Texte de la réponse

La situation de Tenzin Delek Rinpoche est suivie avec une grande attention par la France. Dès l'annonce de sa condamnation à mort le 2 décembre 2002, la France s'est mobilisée, de concert avec ses partenaires européens, pour obtenir des autorités chinoises que la peine capitale ne soit pas appliquée. Dans le contexte de cette mobilisation internationale, les autorités chinoises ont accordé, le 26 janvier 2003, un sursis à exécution de 2 ans et, le 25 janvier 2005, la peine capitale a été commuée en détention à vie. Avec ses partenaires européens, la France a pris note de cette décision. Néanmoins, nous demeurons préoccupés par la lourdeur de la peine infligée à Tenzin Delek Rinpoche. Nous restons, par ailleurs, particulièrement attentifs aux conditions de détention et à l'état de santé de Tenzin Delek Rinpoche. Afin de faire connaître aux autorités chinoises l'attention que nous portons, avec nos partenaires européens, au cas de Tenzin Delek Rinpoche, celui-ci est évoqué à l'occasion de chacune des deux sessions annuelles du dialogue euro-chinois sur les droits de l'homme. Au-delà de ce cas particulier, la France est vigilante sur la question des droits de l'homme en Chine, y compris au Tibet. Au plan bilatéral, nous saisissons l'occasion de visites de haut niveau pour appeler l'attention des autorités chinoises sur notre attachement au respect des droits civils et politiques, et notamment de la liberté de confession. Ce fut encore le cas lors de la visite en France du Premier Ministre chinois, en décembre dernier. Nous appelons la Chine à respecter l'identité culturelle et religieuse des Tibétains, à adopter des mesures de clémence en faveur d'un certain nombre de prisonniers, ainsi qu'à poursuivre dans la voie d'un dialogue constructif avec le Dalaï Lama.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59942

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2586

Réponse publiée le : 18 juillet 2006, page 7486